

Ministère de la Culture
Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création,
des enseignements artistiques et de l'action culturelle
Session 2021

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

21-MC-ICCEAAC-ECRIT-CP-AC-P

Une épreuve écrite de cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier documentaire.

Cette épreuve doit permettre de sélectionner les candidats sur leur connaissance de la spécialité choisie lors de l'inscription, sur leur méthodologie ainsi que sur leur capacité à analyser, rédiger et mettre en perspective les enjeux d'un dossier soumis à l'expertise de l'inspecteur-conseiller.

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder trente pages.

Durée 4 heures

Note éliminatoire < 5/20

Coefficient 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître **aucun signe distinctif** dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- **Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre).** L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie **dans une seule et même couleur (bleu ou noir)** : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les **feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 33 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Sommaire du dossier documentaire (1 page)
- Dossier documentaire (30 pages)

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, Session 2021

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

SUJET :

Le président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) pays d'Aygues-Vives et Val-Bleu (A2VB) (*pays fictif*), qui vient d'être élu, a fait établir un diagnostic du territoire et travaille avec ses équipes sur l'axe culturel du projet de mandat.

Dans ce cadre, il rencontre la DRAC Provence-Septimanie (*région fictive*) pour évoquer cette démarche et s'interroge sur l'accès et la participation des habitants à la vie culturelle, en particulier sur les propositions faites à destination de l'enfance et de la jeunesse.

La directrice vous demande une note de préconisations pour accompagner ce territoire dans la définition de son projet.

Pour cela, elle a laissé une liste de trois questions :

- Quels points saillants retenir du diagnostic, forces et faiblesses ?
- Comment envisagez-vous de travailler avec ce territoire, en particulier pour ce qui concerne l'enfance et la jeunesse ?
- Quelle trame de texte de contractualisation et quel phasage proposeriez-vous ?

À partir du dossier documentaire joint, vous établirez une réponse concise sous forme de note.

Définitions :

- **PETR** : En France, un **pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)** est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte.

- **EPCI** : Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, Session 2021

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

SOMMAIRE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document n° 1	Diagnostic de territoire du PETR pays d'Aygues-Vives et Val-Bleu, document de travail, novembre 2020	Pages 4 à 15
Document n° 2	Extrait de la lettre de cadrage de la notification des dotations de crédits déconcentrés 2021 du BOP 361	Page 16
Document n° 3	Extrait de dossier de conférence budgétaire de la DRAC Provence-Septimanie	Pages 17 à 19
Document n° 4	Exemple de contractualisation, CC Les Vans	Pages 20 à 29
Document n° 5	Exemple de communication d'un EPCI présentant l'action sur son territoire, CC Bugey Sud	Page 30
Document n° 6	Organigramme de la DRAC Septimanie-Provence	Page 32
Document n° 7	Charte pour l'éducation artistique et culturelle, Haut Conseil pour l'Éducation artistique et culturelle	Page 33

PETR Pays d'Aygues Vives et Val Bleu, Haute-Louve

Diagnostic territorial Document de travail, novembre 2020

SOMMAIRE :

Préambule, présentation du territoire page 2

Contexte territorial page 3

Quelques éléments de diagnostic territorial page 4

Population page 4

Services à la population page 7

Transport et Mobilité page 10

Le projet culturel du territoire page 12

Diversifier l'offre culturelle

A2VB Aygues Vives et Val Bleu POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL HAUTE-LOUVE

Le présent document donne une présentation assez complète du territoire permettant d'identifier le contexte et sa localisation ainsi que des éléments de diagnostic qui pourront orienter le projet de mandat. Ces éléments sont issus de travaux effectués avant la réforme territoriale qui a entraîné des fusions de communautés de communes et transformé ainsi le visage du territoire le faisant passer de quatre à deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. Ainsi certains chiffres ou phénomènes décrits peuvent encore être déclinés dans le cadre de l'ancienne organisation communautaire.

Dans le cadre de la fusion des deux régions Septimanie et Provence, le Pôle Territorial Aigues Vives et Val Bleu se retrouve en position centrale alors qu'il se situait à la frange du territoire Septimane.

A la jonction des départements constitutifs de la nouvelle région, le PÉTR Aigues Vives et Val Bleu s'affiche comme le trait d'union entre Monspastel et Avennio. En plein cœur de la dynamique territoriale, il est situé en première place dans le projet d'organisation d'un réseau équilibré entre les deux capitales régionales. Le renforcement de cet axe s'inscrit clairement comme l'une des priorités du Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER) de Provence **pour s'engager vers une région polycentrique et encourager la solidarité territoriale.**

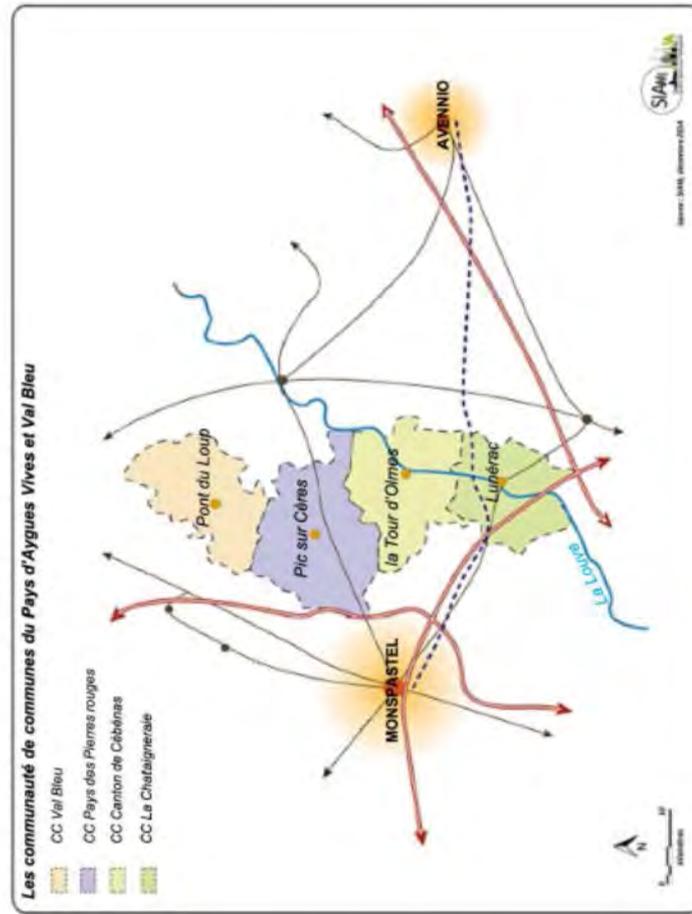
Le Pôle Territorial Aigues Vives et Val Bleu a été créé au 1^{er} janvier 2015. Anciennement Pays Aigues Vives et Val Bleu, les élus ont souhaité continuer la dynamique engagée et se structurer dans un cadre juridique plus précis issu de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Les missions et compétences prévues dans les statuts du PÉTR Aigues Vives et Val Bleu consistent en premier lieu en la rédaction d'un projet de territoire.

Dans ce cadre un cabinet d'études extérieur est intervenu pour la définition d'un projet de territoire et la structuration du Pôle d'Equilibre Territorial.

A la suite d'un diagnostic détaillé, des ateliers multi thématiques ont été organisés afin de réfléchir et de définir la stratégie du PÉTR Aigues Vives et Val Bleu.

Les autres missions du PÉTR sont de constituer la stratégie territoriale locale intégrée, le cadre des contractualisations, de mutualisation et d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Pour ce dernier, les travaux ont débuté avec dans un premier temps la réalisation du rapport de présentation.



CONTEXTE TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL

Le PETR

Le Pôle Territorial Aygues Vives et Val Bleu a été créé au 1^{er} janvier 2015. Anciennement Pays Aygues Vives et Val Bleu, les élus ont souhaité continuer la dynamique engagée et se structurer dans un cadre juridique plus précis issu de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Les précédents contrats de Pays ont permis au territoire :

- d'apprendre à travailler ensemble. Il en a découlé la création du PETR Aygues Vives et Val Bleu ayant une assise juridique plus importante et une meilleure lisibilité.
- de bénéficier d'une ingénierie pluridisciplinaire.
- de doter le territoire en équipements notamment à destination de l'enfance jeunesse et du tourisme.
- de proposer des services comme le transport à la demande ou l'amélioration de l'habitat...
- de mettre en place des animations, des actions de promotion touristiques avec les territoires voisins, de structurer le tissu associatif local...

Le PETR et les communautés de communes

Le Pôle Territorial comprend :

Deux intercommunalités et 67 communes

Il s'étend sur 808,86 km², soit une densité de population de 43,7 hab./km². 36 182 habitants sont recensés en 2013 et se répartissent de la manière suivante :

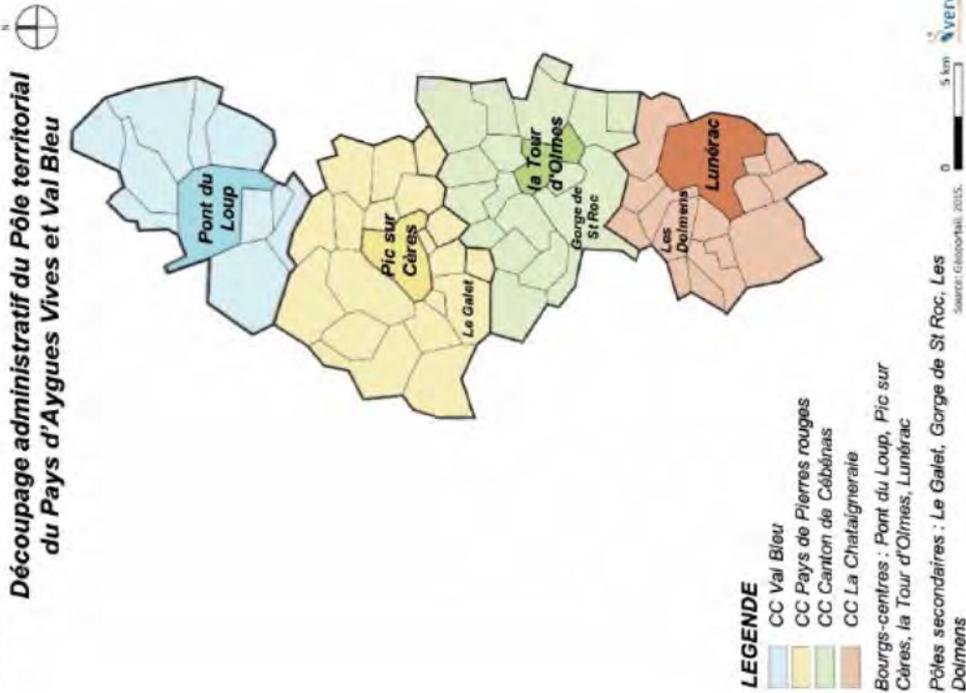
CC Cébénas La Chataigneraye : 35 communes, 23 624 habitants, bourg-centre : Lunérac identifiée comme ville d'appui (7 919 habitants)

CC des Pierres Rouges et Val Bleu : 32 communes, 12 553 habitants, bourg-centre Pic-sur-Cères (2092 habitants) Pont-du-Loup (923 habitants)

Des entités administratives en pleine mutation

Impactées par les dispositions des Lois ALUR et NOTRE, les communautés de communes constitutives du PETR sont passées de 4 à 2 structures au 1^{er} janvier 2017. Le PETR Aygues Vives et Val Bleu et son projet de territoire doit

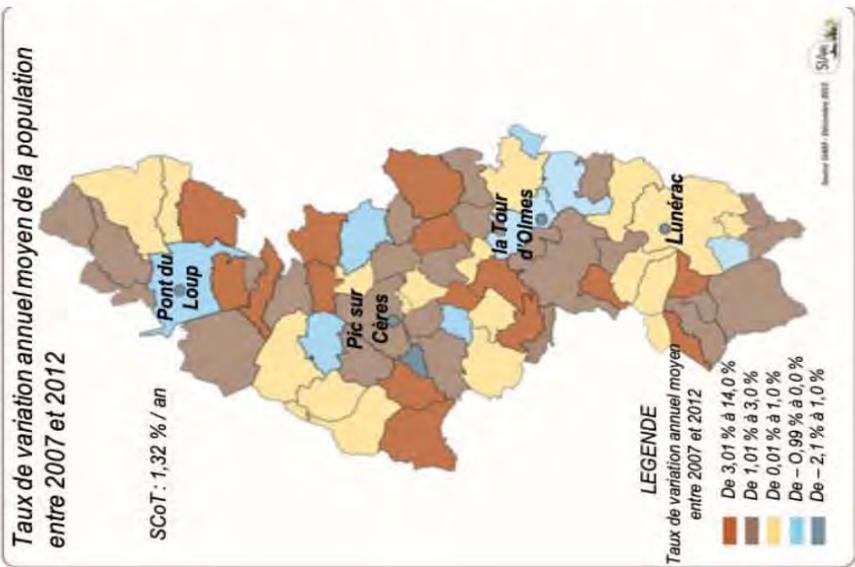
indéniablement intégrer ces mutations dans sa stratégie et contribuer à cette nouvelle organisation territoriale. Cette recomposition a notamment des impacts forts en termes de gouvernance.



Quelques éléments de DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. POPULATION une dynamique démographique positive :

Taux de variation annuel moyen de la population
entre 2007 et 2012



La population du PETR A2VB n'a cessé d'augmenter depuis 1968. Son évolution est d'ailleurs positive sur l'ensemble des périodes intercensitaires. Sur la période 1968 / 2012 le taux de croissance moyen est de 0,8 % par an contre 0,2 % par an pour la moyenne régionale.

Le territoire d' Aygues Vives et Val Bleu montre également que depuis la période 1990/1999, la croissance démographique est supérieure aux valeurs constatées au niveau départemental.

Depuis 1968, le territoire a accueilli 10 545 habitants supplémentaires, avec une expansion plus forte sur la

période récente (2007/2012), avec une croissance démographique de l'ordre de 1,2 % par an.

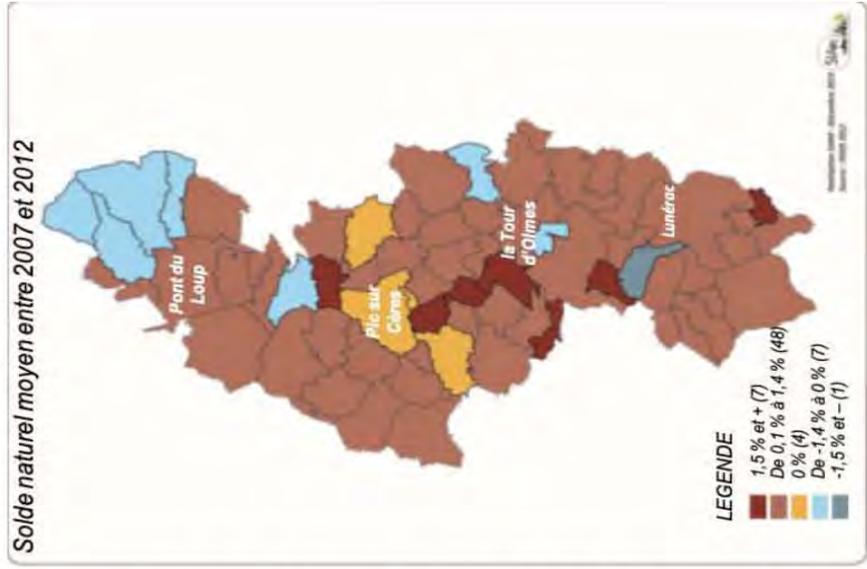
Toutefois, le territoire connaît de fortes disparités en particulier sur les bourgs-centres comme La Tour d'Olmes ou Pont-du-Loup qui affichent un taux d'évolution annuel de la population négatif.

Ainsi, le taux le plus fort se situe sur les franges du territoire en limite Nord et en particulier les communes de la Communauté de Communes des Pierres Rouges les plus proches de l'agglomération Mospastelnaise.

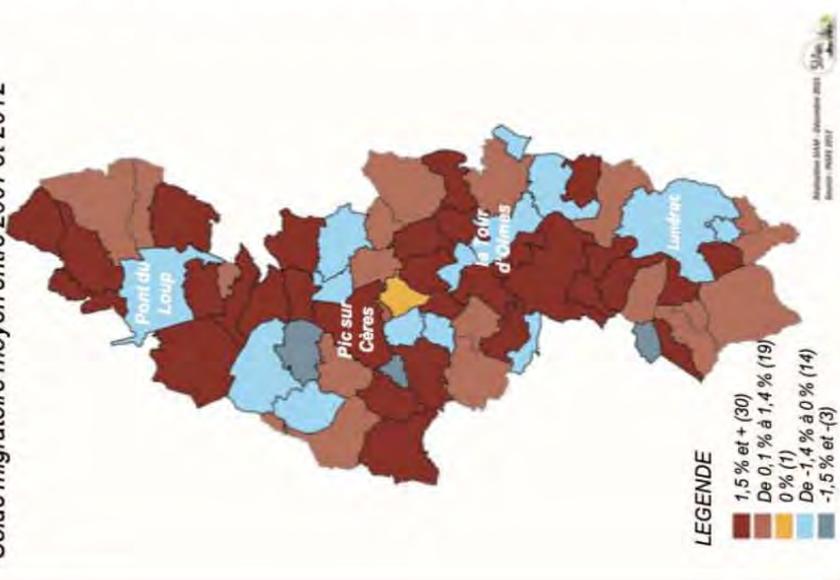
Quelques communes ont un taux d'évolution négatif. Ceci s'explique notamment par l'absence de disponibilités foncières. Elles sont de fait, dans l'incapacité d'accueillir de nouveaux ménages. C'est pourquoi, certaines révisent leur document d'urbanisme. Cette problématique est également abordée dans les premières réflexions du SCOT.

Le territoire connaît une évolution démographique positive grâce à un solde naturel et un solde migratoire positifs. Depuis 1968 le solde naturel est positif, avec des taux plus élevés depuis 1999, soit 0,33 % entre 1999 et 2007 et 0,41 % entre 2007 et 2012.

Solde naturel moyen entre 2007 et 2012



Solde migratoire moyen entre 2007 et 2012



La croissance démographique s'explique majoritairement par l'augmentation du solde migratoire, notamment depuis 1999. Cette attractivité est renforcée par la proximité de l'agglomération Monspastelnaise ce qui est à l'origine d'un phénomène migratoire récent caractérisé par près d'un habitant sur deux résidant sur le territoire depuis moins de 10 ans.

Les anciennes communautés de communes des Pierres Rouges et du canton de Cébénas enregistrent les plus forts taux d'évolution dus au solde migratoire et au solde naturel.

Une composition de la population contrastée

Indice de jeunesse = population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans
Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune. Plus il est bas, plus la population est âgée.

Toutes les classes d'âge de 45 ans et plus voient leur poids augmenter, et en particulier celle des 75 ans et plus.

A l'inverse la catégorie des 15 – 29 ans a perdu un poids important.

Ces deux phénomènes traduisent une légère tendance au vieillissement de la population. L'indice de jeunesse en 2011 est positif et de manière homogène sur l'ensemble des intercommunalités. Celui-ci est particulièrement élevé sur l'ancienne Communauté de Communes des Pierres Rouges (1,42).

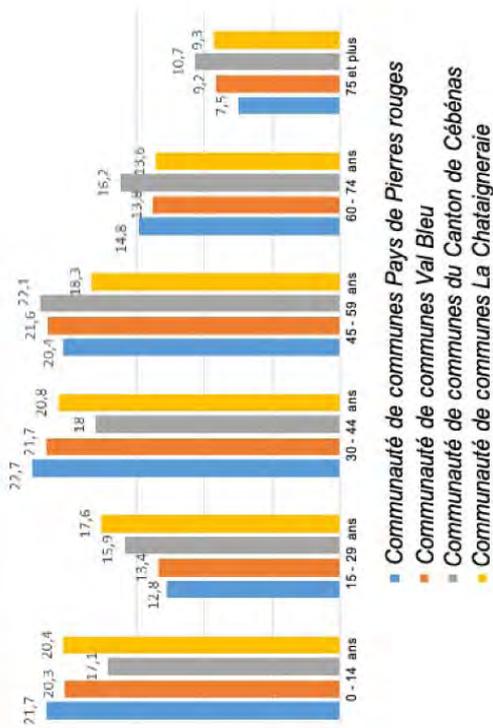
Néanmoins, la répartition est relativement hétérogène sur l'ensemble des communes. En effet, plusieurs d'entre elles présentent un indice inférieur ou égal à 1 ce qui témoigne d'une population âgée.

Il faut toutefois porter une attention particulière dans les bourgs qui cumulent pour certains une baisse et un vieillissement de la population, ce qui est le cas dans les bourgs centres.

La problématique du vieillissement risque de s'étendre à l'ensemble du territoire dans les prochaines années.

Comme ailleurs, le phénomène de desserrement des ménages est à appréhender (taille moyenne de 2,4 personnes par ménage). Cela conduit à une augmentation du nombre de ménages (soit une hausse de près de 20 % sur le PETR) et un accroissement des besoins en logement.

	Solde naturel	Solde migratoire
CC Val Bleu	0,33 %	1,05 %
CC Pays des Pierres Rouges	0,46 %	1,2 %
CC Canton de Cébénas	0,44 %	1,18 %
CC La Châteauguaise	0,57 %	0,57 %
PETR A2VB	0,41 %	0,91 %

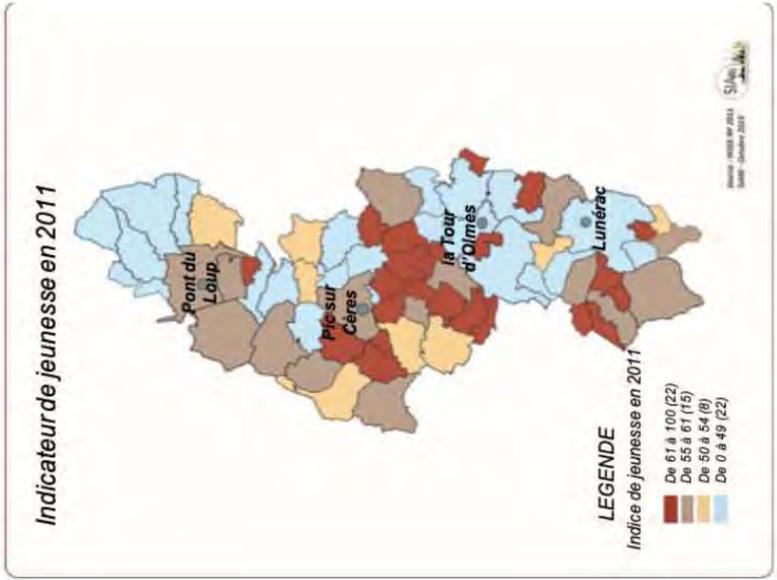


ENJEUX :

- **Maintenir l'attractivité du territoire de manière raisonnée toute en préservant la qualité de vie.**
- **Attirer une population jeune.**
- **Maintenir la population vieillissante.**
- **Appréhender et anticiper les changements de comportements sociodémographiques.**
- **Requalifier/revitaliser les bourgs centres et affirmer leurs fonctions dans le maillage territorial**

Démographie : résumé des constats et enjeux

- *Une croissance démographique marquée et portée majoritairement par le solde migratoire.*
- *Une tendance au vieillissement de la population.*
- *Un desserrement continu des ménages.*
- *Les bourgs centres (sauf Mirebeau-sur-Bèze) qui cumulent recul démographique et vieillissement de la population.*



1. SERVICES A LA POPULATION

Santé

Le portrait socio-sanitaire du territoire réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé en juin 2013, a servi de base de travail à l'élaboration du Contrat Local de Santé. Il a fait apparaître :

- Des dessertes en médecins généralistes et chirurgiens-dentistes moins favorables que dans la Région. Cependant les généralistes sont plus jeunes
- Une plus forte densité d'infirmiers et kinésithérapeutes. Ces derniers sont également plus jeunes.
- Le territoire n'est pas qualifié par l'Agence Régionale de Santé comme un territoire fragile suite à l'examen de la « dotation en généralistes ».
- Un temps moyen d'accès aux services d'urgences hospitalières variant sur le territoire de 20 à 25 minutes (moyenne plus élevée que sur la Région soit 14 minutes).
- Un centre hospitalier présent à Lunérac disposant de 30 lits pour les soins de suite et de réadaptation et 148 lits d'hébergement pour personnes âgées.

Enfance jeunesse

Les précédentes contractualisations dans le cadre du Pays ont largement contribué à développer les équipements et services en faveur de l'enfance et de la jeunesse.



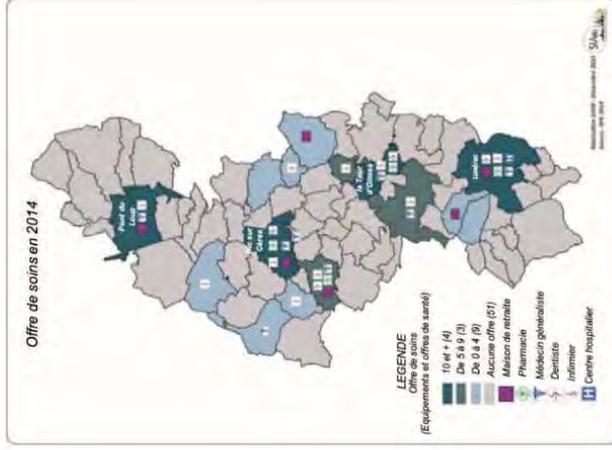
Dans le domaine de la petite enfance, avec la création d'une maison de l'enfance à La Tour d'Olmes et la mise en réseau des relais assistantes maternelles de 3 Communautés de Communes permettant à l'ensemble du territoire de bénéficier du service de manière fixe ou itinérante. En parallèle hors contractualisation la Communauté de communes de Lunérac a également créé sa propre maison de l'enfance.

Le domaine scolaire et périscolaire avec la création d'un pôle scolaire à Pont-du Loup et de nombreux nouveaux équipements sur les Pierres Rouges n'a pas été oublié. L'ancienne communauté de communes de Lunérac a également développé des services périscolaires importants en prenant cette compétence en 2008.

L'accueil de l'enfance et des jeunes du territoire reste un enjeu important et nécessite encore des améliorations pour parfaire le maillage et rationaliser son fonctionnement dans l'avenir. Le territoire doit en effet savoir rester attractif pour ses jeunes pour les convaincre de rester y vivre dans l'avenir tout en répondant aux besoins actuels d'accueil des enfants et des jeunes.

Sport culture et vie associative

Depuis 2006, une ingénierie dédiée à l'accompagnement de ces thématiques a participé au développement de nombreuses actions et créations d'équipements dans le sport d'abord avec la création d'équipes féminines, la réalisation d'un gymnase à Lunérac, l'organisation de manifestations de promotions du sport...



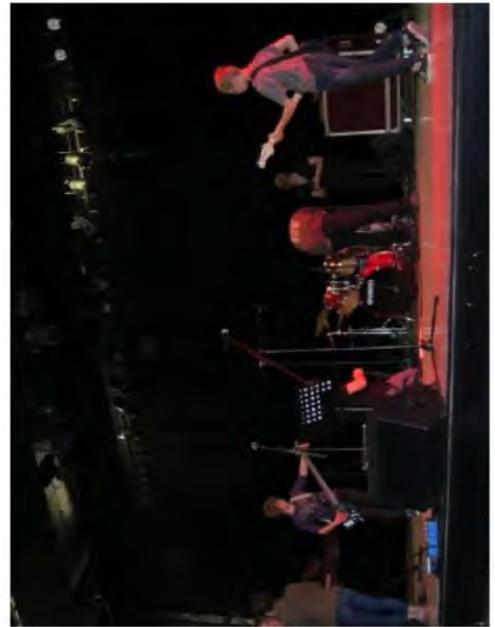
Le recensement des équipements sportifs en 2007 a relevé près de 280 espaces sportifs dédiés allant du terrain de boule, sites spéléologique aux gymnases, ou espaces multisports plus rares. Pour autant le maillage en équipement sportif sur le territoire reste insuffisant et inégal et ne présente pas les mêmes caractéristiques et comforts. En outre les capacités d'accueil restent insuffisantes avec des taux d'occupation très élevés qui permettent seulement un niveau de pratique majoritairement de loisirs, pour une part moindre de compétitions départementales et de manières très anecdotiques régionales.



Dans le domaine culturel la création d'une salle événementielle inaugurée fin 2008 à Lunérac a permis de développer la première programmation de diffusion culturelle qui a trouvé écho ensuite à Pic-sur-Cères, la commune souhaitant elle aussi créer un espace de diffusion. En parallèle un appel à projet a permis de soutenir et développer de nombreuses manifestations qui ont pu se pérenniser pour certaines. Ce socle de diffusion permet désormais d'envisager un projet culturel de territoire pour l'avenir autour d'actions de diffusions et de projets d'éducatifs artistiques à destination des enfants ou de publics dits spécifiques, actions quasi-absentes ou isolées jusqu'alors. En outre, l'ancienne Communauté de Communes des Pierres Rouges s'est dotée d'un équipement performant pour son établissement d'enseignement artistique. Les 2 établissements du territoire entretiennent une relation privilégiée.

A ces équipements s'ajoute un tissu associatif important avec plus de 400 associations offrant un large panel d'activités culturelles et sportives. Mais le vieillissement des cadres associatifs pour une partie d'entre-elles et pour une autre partie présentant un turn-over important des cadres fragilise ce tissu (manque de compétences, instabilité des membres, difficultés de reprise...)

Un effort de mise en réseau par la création d'offices sportifs et culturels regroupant les associations s'opère progressivement afin d'encourager la mutualisation des moyens et l'échange de compétences. Mais le territoire est inégalement desservi tant par les activités que par la mise en réseau et ne dispose pas des mêmes moyens et équipements. Le précédent contrat de Pays a également permis la création d'actions de promotions du tissu associatif autour de l'organisation d'événements comme le forum des associations ou la réalisation de guides des associations, plans de formations afin de tenter de pallier à ces difficultés.



Autres services

Il apparaît indispensable pour le territoire de trouver un juste équilibre dans son maillage afin de conserver une certaine proximité de l'ensemble des services avec les habitants tout en optimisant les fonctionnements. De nombreuses communes mettent à disposition des locaux pour accueillir de manière régulière des permanences d'organismes comme la maison de l'emploi, CAF, prise en charge par les communes du service poste, centres de secours réhabilités. L'exemple le plus marquant est la construction à La tour d'Olmes d'une maison des services lors du précédent contrat de Pays.

La question du maintien à domicile et du service de proximité est au cœur des problématiques du territoire. La question des commerces ambulants qui tendent à disparaître, des loisirs, etc... sont des axes de travail importants. De manière sous-jacente et transversale, s'interroger sur la mobilité des publics avec une attention particulière sur le public des séniors reste primordiale.

Services à la population : en synthèse

Le territoire a su se doter notamment dans le cadre des actions du contrat de Pays, d'un niveau de services complet et complémentaire, conscient que le niveau de qualité de ces services participe à le rendre attractif.

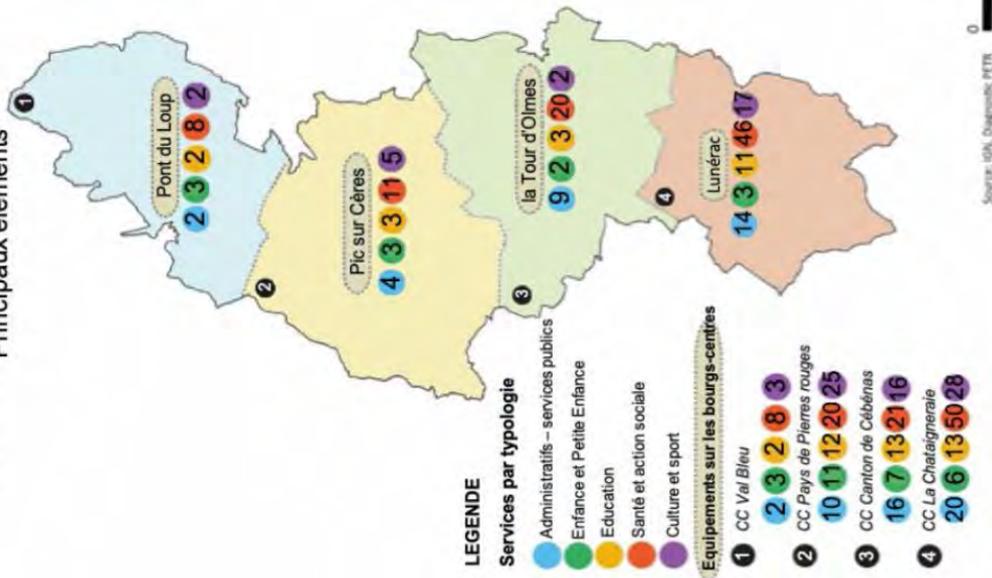
Le maillage reste toutefois à affiner afin de répondre aux attentes de la population et à ses mutations, notamment pour l'accueil des enfants ou pour les activités de loisirs.

Face au vieillissement de la population, il faut prendre en compte les problématiques liées à la santé et plus particulièrement les difficultés d'implantation des professionnels de santé sur le territoire. De plus, la prise en compte du maintien à domicile est prégnante. Cette question est traitée dans le domaine de l'habitat mais d'autres thématiques devront se pencher sur ce phénomène (la santé, les services...).

Enfin, la raréfaction des finances publiques pousse de plus en plus les collectivités à modifier leur mode de fonctionnement et à réfléchir aux meilleurs moyens de rationaliser et de mutualiser les services.

ATELIER 3 : SERVICES A LA POPULATION

Principaux éléments



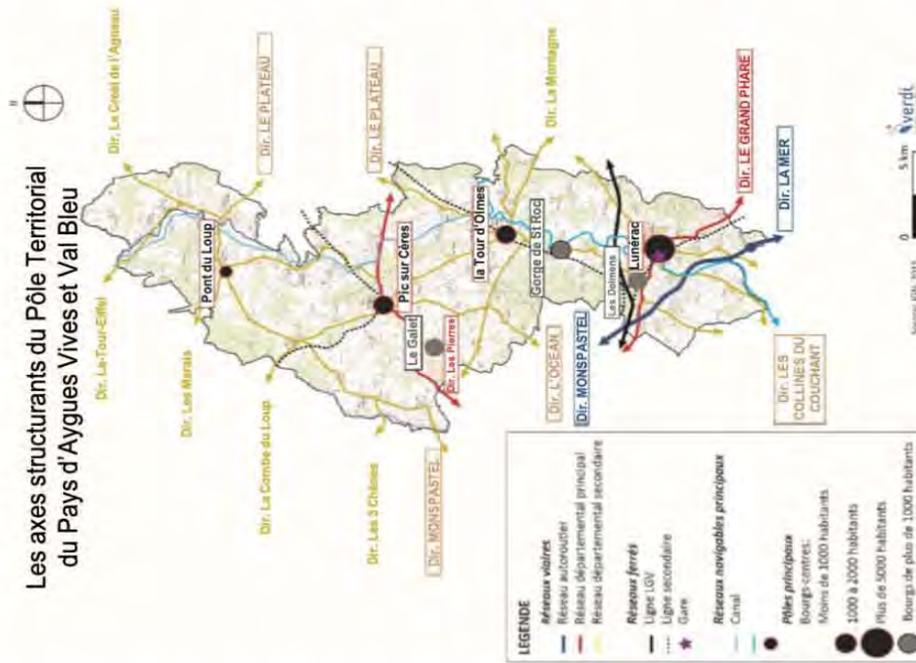
Equipements et services à la population : résumé des constats et enjeux

- Une offre majoritairement polarisée sur la ville de Lunérac.
- Un maillage en pôles secondaires qui complète l'offre sur le territoire.
- Des services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire mais concentrés sur les villes pôles du territoire.
- Un taux d'équipements de santé de 4,4 pour 1000 habitants.
- Des hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en nombre suffisant. Cependant si la tendance au vieillissement se confirme, de nouveaux besoins seront engendrés.
- Un taux d'équipements sportifs de 2,84 pour 1000 habitants soit légèrement supérieur à la moyenne départementale, mais inégalement réparti et à adapter aux pratiques.
- Une offre de services culturels assez réduite.
- Un accompagnement dans le cadre des précédents contrats de Pays permettant l'émergence d'une dynamique et la construction de nombreux bâtiments.

ENJEU :

- Assurer le maintien et conforter les services à la population en adéquation avec les besoins.
- Anticiper les besoins en équipements en fonction des prévisions de développement du territoire.
- Accompagner et mailler le territoire en équipements structurants de manière cohérente.

Les axes structurants du Pôle Territorial du Pays d'Aygues Vives et Val Bleu



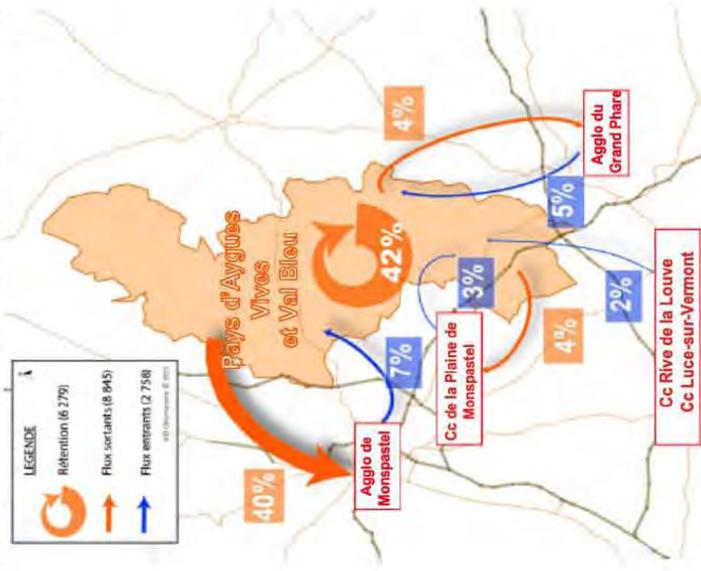
3. TRANSPORT ET MOBILITE

Le pôle territorial Aygues Vives et Val Bleu est maillé d'un réseau routier hiérarchisé qui s'établit selon un axe Ouest-Est en direction des polarités extérieures du territoire Monspastel, le Grand Phare et le Plateau principalement.

Plusieurs axes de communication permettent également de relier le nord au sud du territoire en traversant les bourgs-centres de chaque intercommunalité mais ce réseau est moins fréquenté.

La densité du réseau routier s'établit suivant un gradient Nord-Sud où la majorité des axes de communication se situe sur la Communauté de Communes de la Chataigneraie. Ainsi, la présence de l'autoroute A107 (Monspastel-la Poularde) traversant et desservant la communauté de communes renforce l'accessibilité du territoire du pôle territorial vis-à-vis des territoires voisins ce qui constitue un atout indéniable en termes d'attractivité territoriale. Ainsi, la ville de Lunérac constitue le point de jonction des axes de communication. Rôle par ailleurs renforcé par la présence de la gare et la présence d'un pôle multimodal.

Origine et destination des flux d'actifs du Pays d'Aygues Vives et Val Bleu



Source: INSEE 2012, carte AID Observatoire 2015

ENJEU :

- Encourager une diversification des modes de transports et assurer l'intermodalité au niveau du pôle gare.
- Assurer une desserte pour les communes excentrées par rapport aux axes structurants.
- Optimiser les infrastructures de transport existantes.
- Encourager le covoiturage et l'autopartage pour les trajets domicile travail et loisirs.
- Limitier les émissions de Gaz à effet de serre sur le territoire

Transports en commun : plusieurs lignes traversent le territoire et comptent pour l'année 2015 plus de 137 000 passagers.

Le bilan du **transport à la demande** engagé avec le Pays Aygues Vives Val Bleu est plutôt encourageant : plus de 2 278 voyages sont comptabilisés pour 2013/2014.

Le territoire dispose de **2 gares** à Lunérac et Les Dolmens qui permettent de rejoindre Le Grand Phare, Monspistel et Avennio.

Les modes de déplacements doux (voie bleue, véloroute et voie Monspistel / La Louve) sont plutôt destinés à un usage de loisirs. Dans le cadre des actions du pays, différents services de co-voiturages ont été ouverts comme des aires de covoiturage (La Tour d'Olmes, Les Dolmens, Pic-sur- Cères et Lunérac).

Les déplacements domicile – travail sont nombreux sur le territoire. En effet seulement 23 % des actifs vivent et travaillent sur la même commune, d'où un niveau d'équipement en automobile élevé : 91 % des ménages ont au moins un véhicule et 50 % de ceux-ci en ont au moins deux. En 2012 81 % de ces déplacements étaient réalisés en voiture.

La majeure partie des flux se font vers l'agglomération Monspistelnaise. En effet 40% des actifs du territoire vont travailler dans l'agglomération Monspistelnaise.

L'un des axes à renforcer est de rendre tout le territoire accessible que ce soit par exemple l'accessibilité aux services ou à l'emploi.

Transports et mobilité : résumé des constats et enjeux

- Une desserte routière satisfaisante.
- Une offre en transport en commun cohérente mais limitée à une douzaine de communes.
- Une offre ferroviaire de qualité à partir de Lunérac, venant concurrencer la voiture en termes de temps de parcours.
- L'usage de la voiture reste le mode de déplacement majoritaire et en particulier dans les communes non desservies par les transports en commun.
- Des déplacements en vélo limités aux loisirs

Le Projet Culturel du PETR Aygues Vives et Val Bleu

Diversifier l'offre culturelle

L'offre culturelle est inégalement répartie sur le territoire et son rayonnement insuffisant. Les équipements sont par ailleurs inadaptés ou nécessitent des améliorations. On constate également une inégalité de service rendu sur le territoire.

Afin d'éviter un déficit d'image et une baisse de l'attractivité voire une disparition d'une partie de l'offre culturelle il apparaît nécessaire de :

- Rendre la culture accessible à tous
- Diversifier les propositions culturelles (Diffusion, éducation artistique et création...)
- Faciliter les échanges entre amateurs et professionnels

5 grands axes de travail sont prioritaires :

- 1 : soutenir et coordonner les programmations de diffusion culturelle professionnelles ;
- 2 : mutualiser les moyens entre les établissements artistiques du territoire ;
- 3 : conseiller et accompagner les associations pour aider à leur développement ;
- 4 : créer et améliorer les équipements culturels (Bibliothèques, salles de diffusion, établissements d'enseignements, espaces culturels...) répondant aux intérêts du PETR ;
- 5 : définir et mettre en œuvre un projet d'éducation artistique à destination des scolaires et services enfance jeunesse du territoire.

Avec en appui la commission culture il s'agit donc de définir un projet de développement culturel global et de participer à sa mise en œuvre avec les acteurs culturels locaux et les partenaires institutionnels.

Maîtrise d'ouvrage : PETR, Communes, Communauté de Communes, associations.

Quand : Opération prioritaire avec mise en œuvre immédiate.

Avec qui : Direction Régionale des Affaires Culturelles Septimanie-Provence, Conseil Départemental de la Haute-Louve, Éducation nationale, Associations culturelles, Etablissements d'enseignements artistiques et structures culturelles, réseau de scènes publiques Veduta, communes et EPCI...

Extrait de la lettre de cadrage de la notification des dotations de crédits déconcentrés 2021 du BOP 361

Extrait de :

Notification des dotations de crédits déconcentrés pour 2021

1) Contexte général et priorités du programme 361

Depuis le 02 janvier 2021, la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) est créée. Ayant rang de direction d'administration centrale, elle est chargée de définir, coordonner et évaluer la politique de l'État visant à garantir la participation et l'accès de tous les habitants à la vie culturelle. Cette nouvelle délégation est également chargée de la coordination de l'enseignement supérieur et de la recherche culturelle, en lien avec les directions générales métiers.

Cette délégation appuie son action sur des moyens dédiés, regroupés dans un nouveau programme budgétaire : le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Le programme 224 devient ainsi un programme support, intitulé « Soutien aux politiques culturelles » et constitué de deux actions : l'action 06 « Action culturelle et internationale » et l'action 07 « fonctions supports ».

Le programme 361 se compose des quatre actions :

- Action 01 « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle » (ex 224-01) ;
- Action 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelles » (ex 224-02) ;
- Action 03 « Langue française et langues de France » (ex 224-09) ;
- Action 04 « Recherche culturelle et culture scientifique et technique » (ex 186-01 et 186-03).

Orientations prioritaires et objectifs :

[...]

- Action 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelles »

- Poursuivre la généralisation de l'éducation artistique et culturelle prenant en compte tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (« objectif 100% sur temps scolaire, temps de loisir, petite enfance et cadre familial). Tous les âges de l'enfant seront concernés : et notamment toutes les actions concernant l'éveil artistique dès les tous premiers jours ;
- Poursuivre l'effort en faveur des territoires prioritaires, consolider le travail entrepris notamment par le renforcement de la contractualisation avec les collectivités locales. Le développement des contrats territoires lectures est un levier important et bénéficie de mesures nouvelles dans le cadre du plan « ouvrir plus, ouvrir mieux » en faveur des bibliothèques ;
- Poursuivre l'effort en faveur des actions et dispositifs permettant de lever tous les freins à la participation à la vie culturelle, en intégrant une priorité renforcée en raison de la crise sanitaire en direction des personnes âgées ;
- Soutenir le développement des pratiques artistiques et culturelles de nos concitoyens, en particulier les pratiques amateurs pour lesquelles des mesures nouvelles ont été obtenues ;
- Encourager le développement de contenus culturels numériques adaptés aux usages et tournés vers la diffusion au plus grand nombre, grâce notamment à la généralisation du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels¹ (PNV) ;

[...]

Extrait de dossier de conférence budgétaire de la DRAC Provence-Septimanie

Programme 361

Dans une région où les difficultés économiques, la faible structuration des équipes artistiques et le faible nombre de labels de création, (37 pour plus de 46 en Bretagne) génèrent toujours un fort sentiment de décrochage et de relégation, l'impact économique d'une crise sanitaire qui a touché très durement la région est venue intensifier cette situation en 2020.

Malgré la situation sanitaire, la démarche de généralisation de l'EAC a pu se poursuivre en 2020 grâce à l'appui du Rectorat de région académique et des DSDEN. L'impulsion DRAC-ministère relative au financement des artistes pour les projets annulés ou décalés a été déterminante. Elle a permis à la fois un engagement fort de l'éducation nationale et le maintien au financement (sauf rares exceptions) des collectivités locales. Le second confinement est toutefois venu impacter de façon supplémentaire les projets déjà décalés et reprogrammés posant pour 2021 la capacité d'absorption de l'offre d'EAC dans un contexte sanitaire adapté rendant possible, mais plus complexe, le déploiement de ces multiples propositions.

Le décalage du calendrier électoral, l'installation tardive des nouvelles municipalités et des intercommunalités alliés au contexte d'urgence sanitaire n'ont pas vraiment facilité la conclusion de nouveaux engagements contractuels territoriaux quelle que soit leur forme (contrat de développement, CLEA, CTL ...), malgré l'effort de terrain des équipes DRAC. 2021 devra donc constituer une année de rattrapage et de développement sur ce point.

Dans ce contexte, la DRAC réaffirme des ambitions fortes en matière d'EAC, notamment dans le cadre d'un été culture 2021 qui s'inscrirait dans la continuité de l'été culturel 2020 qui a rencontré un réel succès en SP et a largement rempli les objectifs assignés à l'opération.

L'année 2021 sera en outre marquée par la réforme de la gouvernance de l'EAC à l'échelle de la SP.

1. **Porter des engagements contractuels nouveaux dans les territoires ruraux et les villes moyennes : + 160 K€ (soit 20K€ en moyenne par département).**

L'effort portera particulièrement sur les territoires les plus ruraux et les projets Action Cœur de Ville. Une attention renforcée sera portée aux territoires s'investissant dans la démarche des cités éducatives, d'accueil d'un projet de micro-folie ou d'un jumelage politique de la ville. Il s'agit ici d'engagements contractuels globaux de développement territorial insérant à chaque fois un volet EAC mais permettant une approche élargie des territoires (personnes en précarité, personnes âgées, public de la politique de la ville etc).

Les partenariats contractuels (une cinquantaine à ce jour) tels que la convention avec le conseil départemental du Garon ou la convention petite enfance avec le département de la Haute-Louve seront poursuivis. Les objectifs 2021 porteront notamment sur le renouvellement de l'engagement contractuel avec le département des Burgondes les nouvelles intercommunalités rurales.

2. **La poursuite de la généralisation de l'EAC en formalisant es partenariats avec les rectorats et les collectivités pour conforter l'objectif du 100% EAC : + 150K€ (soit moins de 19K€ par département).**

Dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat qui sera conclue début 2021 entre le Rectorat de région académique, la DRAC et la DRAAF, la gouvernance sera revue, pour plus de réactivité et de co-construction avec les collectivités. Elle sera installée au niveau régional avant d'être déclinée dans un second temps au niveau départemental et infra.

La DRAC mobilisera également plus fortement l'approche, les artistes et les outils du numérique afin de développer une offre adaptée au contexte sanitaire. Un effort particulier sera fait en ce sens en direction des 3 Cités éducatives de Septimanie-Provence.

3. **Le renforcement des contrats livre et lecture dans le cadre du plan bibliothèque : + 60K€ (des livres à soi) = + 70K€**

Les Contrats Territoire Lecture (CTL) seront utilisés pour accompagner les créations ou modernisations d'équipements, en particulier les EPCI en zone rurale des départements prioritaires, les conseils départementaux désireux de favoriser l'accès de tous aux outils et aux contenus numériques, l'émergence des projets de bibliothèques numériques de

référence. Enfin les CTL seront articulés à chaque fois que possible avec d'autres types de contrats (CDC, CLEA). 2021 sera une année déterminante pour relancer une dynamique qui a marqué le pas en 2020.

En outre, la déconcentration de crédits est demandée sur les dispositifs suivants :

- « Des livres à soi » : 4 projets (5 QPV de Monspastel Métropole, Vivaraise ou Luce-sur-Vermont, Asparagus). Afin d'équilibrer ce dispositif à l'échelle du territoire, une première déclinaison en ex Provence semble envisageable : Lavachilare ou le Grand Phare pourraient être sollicités.
- « Premières pages » : 2 projets (CD Alouette et Garan)

4. Le retour de l'Été culturel en 2021 : + 700 K€ (soit moins de 90 K€ par département)

Le bilan de l'Été culturel 2020 est excellent. L'Été culturel permet de mobiliser largement les équipes artistiques, les lieux, les collectivités, les établissements scolaires autour d'une offre innovante et non formatée. Ce véritable outil de relance territoriale pourra être construit avec plus de partage, de méthode et d'anticipation avec la notification plus précoce d'un montant dédié. L'objectif sera en 2021 de renforcer la co-construction de cette offre estivale au sens large avec les collectivités locales dans chaque département.

5. Le renforcement des pratiques amateurs : +50 K€

Le soutien aux pratiques amateurs est assurément un sujet de progrès des interventions territoriales de la DRAC Septimanie-Provence. Des moyens nouveaux permettraient de relancer une dynamique. En fonction de l'obtention de mesures nouvelles, un plan sera adapté et co-construit avec la DRJSCS et les réseaux associatifs concernés.

6. Les actions pour lutter contre la grande précarité : + 90 K€

Là aussi l'intervention de la DRAC sera co-construite avec les DDCS et les Conseils Départementaux afin de toucher les publics cible en s'appuyant sur le relais des institutions sociales en charge du sujet (50 K€).

La DRAC souhaite inclure dans cette précarité celle liée au grand âge et à l'isolement social, dans le cadre de propositions adaptées au contexte sanitaire et d'une collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui mérite d'être renforcée dans son approche médico-sociale.

7. Soutenir le développement d'une offre d'enseignement supérieur insuffisante et fragile : + 45 K€

La Septimanie- Provence présente une offre d'enseignement supérieur insuffisante au regard de son bassin de population (2,8 M d'habitants) : absence d'enseignement en architecture, en théâtre, en cirque et en danse. Une approche plus globale doit être installée de la période amont (EAC, enseignement artistique spécialisé), l'entrée dans l'enseignement supérieur (classes préparatoires), l'enseignement supérieur, l'insertion dans la vie active et la formation tout au long de la vie. Le réseau des écoles d'art doit être dynamisé et renforcé :

- L'École supérieure de musique (ESM) a obtenu en 2020 son accréditation pour 3 nouvelles filières. Elle nécessite un soutien exceptionnel (provisoire avant mise en œuvre CPER) car elle est confrontée à des difficultés de locaux pour sa partie musiques actuelles et ses bureaux administratifs (+ 35 K€)
- le nouveau projet d'installation d'une démarche de classe préparatoire à l'art dramatique organisée entre le CDN et le CRR d'Avennio mérite un soutien spécifique (10 K€) afin de se concrétiser.

8. Conservatoires : + 30K€

Les conservatoires de musique et de danse de Lavachilare et de Pré aux Fleurs viennent d'être classés en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. La DRAC devra contribuer à leur financement à hauteur de 15 000 € par équipement.

9. PNV : Soutien à la transition et à l'innovation numérique : + 200 K€

La DRAC SP souhaite, comme en 2020, se porter candidate en 2021 à la mise en œuvre du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels. Comme l'indique le cahier des charges du PNV, nous soutiendrions des projets d'ampleur, structurants, ainsi que des projets de taille plus limitée. Le PNV pourrait permettre aux structures d'accueil de numériser et valoriser leurs propres collections et participer à la création d'une collection régionale dans le cadre des Micro-Folies. Eu égard à la qualité de notre collaboration avec le Conseil Régional, la complémentarité de

nos actions respectives semble possible pour accompagner des projets structurants. Un travail sera également porté en direction de l'offre mobilisable pour les projets d'EAC (cf supra).

10. Langues françaises et langues de France :

L'appel à projets « Action culturelle et langue française » de 2019 a permis d'encourager des actions nouvelles en direction de publics très éloignés de la lecture et de l'écriture. Malgré un abondement des crédits en fongibilité, à peine un projet sur deux a pu être soutenu. Un nouvel appel à projets devrait être lancé en 2021. il serait souhaitable que les crédits déconcentrés en début d'exercice soient fortement abondés (+10 K€) afin de pouvoir répondre plus favorablement aux nombreux candidats.

Par ailleurs, le financement annuel de la Maison du Patrimoine Oral (MPO) continue de reposer en partie sur la fongibilité du BOP 175 et sur des crédits du BOP 224.

Récapitulatif des crédits nécessaires : Récapitulatif des crédits complémentaires demandés 361 DRAC Septimanie-Provence				
Libellé de l'action	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AE	CP
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	45000	45000		
Développement des conventions avec les collectivités territoriales	160 000	160 000		
Soutien à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle	150000	150000		
Renforcement CTL – Plan bibliothèques	70 000	70 000		
Poursuite de l'été culturel en 2021	700 000	700 000		
Renforcement des pratiques amateurs	50 000	50 000		
Lutte contre la grande précarité	90 000	90 000		
Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé	30 000	30 000		
Plan de numérisation et de valorisation Patrimoine linguistique	200 000	200 000		
	0	0		
Total P361	1 495 000	1 495 000		